

**PROCES-VERBAL**

**Séance du 16 avril 2024**

**Date d'envoi de la convocation :** 10 avril 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le mardi seize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Tugéras-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

**Présent :** M. AMAT Pierre, M. BOUYER Pierre, Mme CHALOM Brigitte, Mme DOUCIN Kati, Mme LARGEAU Agnès, M. MAURIN Stéphane, M. WARCHOLINSKI Julien

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** M. BOURGUIGNON Alain pouvoir à Mme LARGEAU Agnès, Mme CHIRON Jeannie pouvoir à M. MAURIN Stéphane, M. CHARTIER Donovan pouvoir à M. WARCHOLINSKI Julien, M. DAVID Olivier pouvoir à Mme CHALOM Brigitte

**Absent(s) non excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : **M. MAURIN Stéphane**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil : M. MAURIN Stéphane est élu secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le vote du taux de fongibilité pour l'année 2024.

Le conseil acceptant à l'unanimité ce sujet sera mis à l'ordre du jour

### I/ Vote du Budget Primitif 2024

M. le Maire présente un budget prévisionnel au conseil municipal en détaillant chaque article pouvant ce résumé ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 474 829,45 €

Recettes : 474 829,45 €

#### Investissement :

Dépenses : 172 606,27 € (dont 18 983,19 € de RAR)

Recettes : 172 606,27 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité le budget proposé par le Maire
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires

### II/ Vote du taux de fongibilité pour 2024

M. le Maire expose au conseil ce qu'est le taux de fongibilité, avec le passage à la M57 il faut le voter annuellement.

M. le Maire propose le taux de 7,5 % pour l'année 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Accepte** à l'unanimité le taux de 7,5 % pour le taux de fongibilité pour l'année 2024

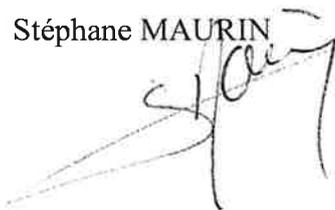
#### Questions diverses :

- Subvention département : 20% d'aides pour le logement

La séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance

Stéphane MAURIN



Le Maire

Pierre AMAT

